

# Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

## 29<sup>e</sup> promotion

# Observatoire de la formation



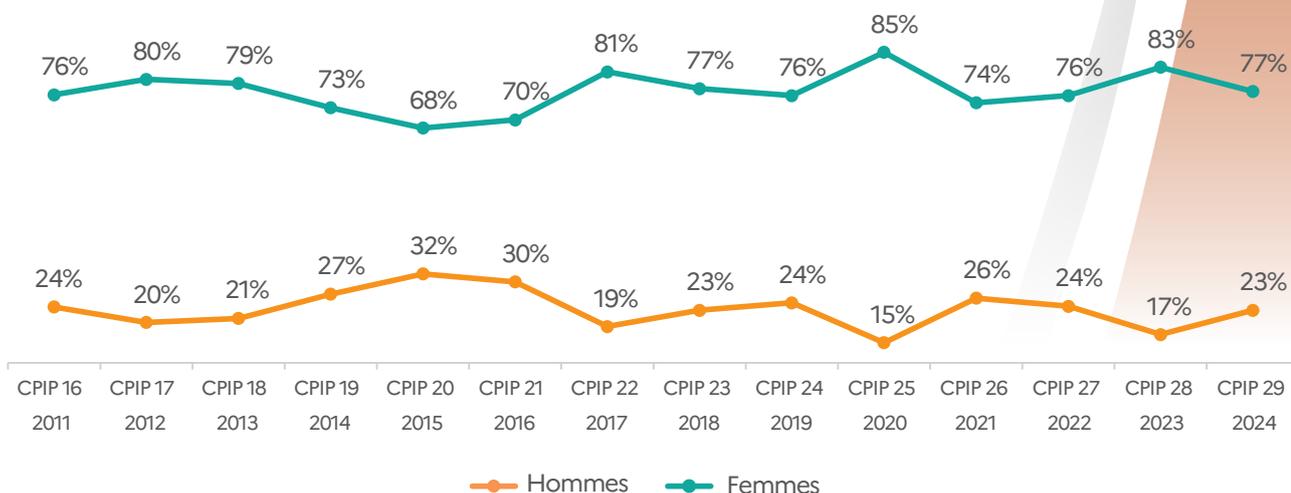
OCTOBRE 2024

### À RETENIR

- > 112 élèves entrés en formation le 2 septembre 2024 pour une durée de 2 ans
- > 111 répondants, soit un taux de retour de 99%
- > 77% de femmes et 23% d'hommes
- > 31,8 ans en moyenne
- > 59% d'externes, 38% d'internes et 4% d'élèves recrutés en tant que travailleurs handicapés
- > Près des trois quarts des élèves ont au moins un bac+3
- > La principale motivation à devenir CPIP est de participer à la réinsertion des personnes détenues.
- > Faire carrière dans le métier de CPIP est la principale perspective des élèves en début de formation.

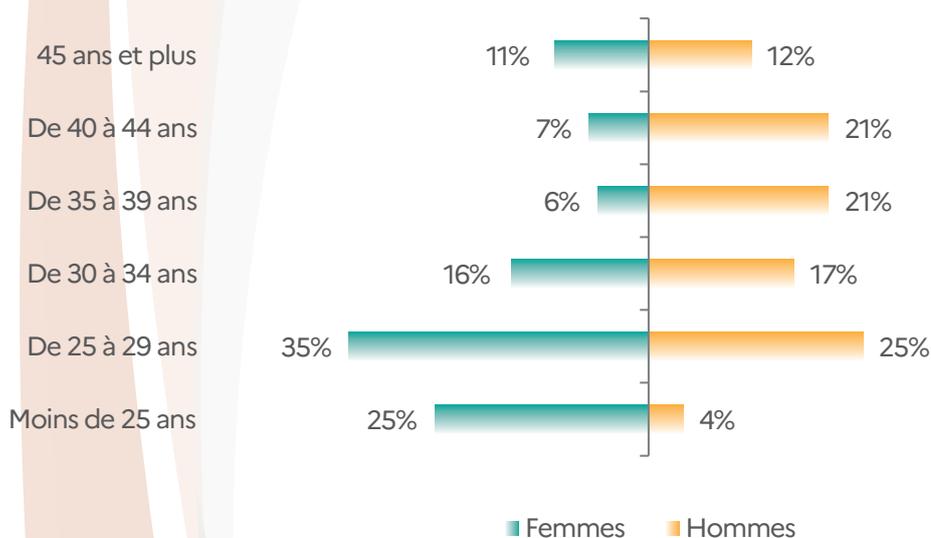
### Profil sociodémographique

Graphique 1 : Évolution de la part d'hommes et de femmes de la 16<sup>e</sup> à la 29<sup>e</sup> promotion – Proportions



Ce graphique présente l'évolution de la part d'hommes et de femmes dans les promotions de CPIP, de 2011 à 2024. D'une manière générale, les femmes sont trois fois plus nombreuses que les hommes à intégrer la formation. Leur part varie de 68% (CPIP 20) à 85% (CPIP 25 et 28), alors que celle des hommes oscille de 15% (CPIP 25) à 32% (CPIP 20). Aucune tendance nette n'est observée, si ce n'est le grand écart de représentativité séparant les deux genres, sur l'ensemble de la période étudiée.

**Graphique 2 : Répartition par genre et catégorie d'âges – Proportions**



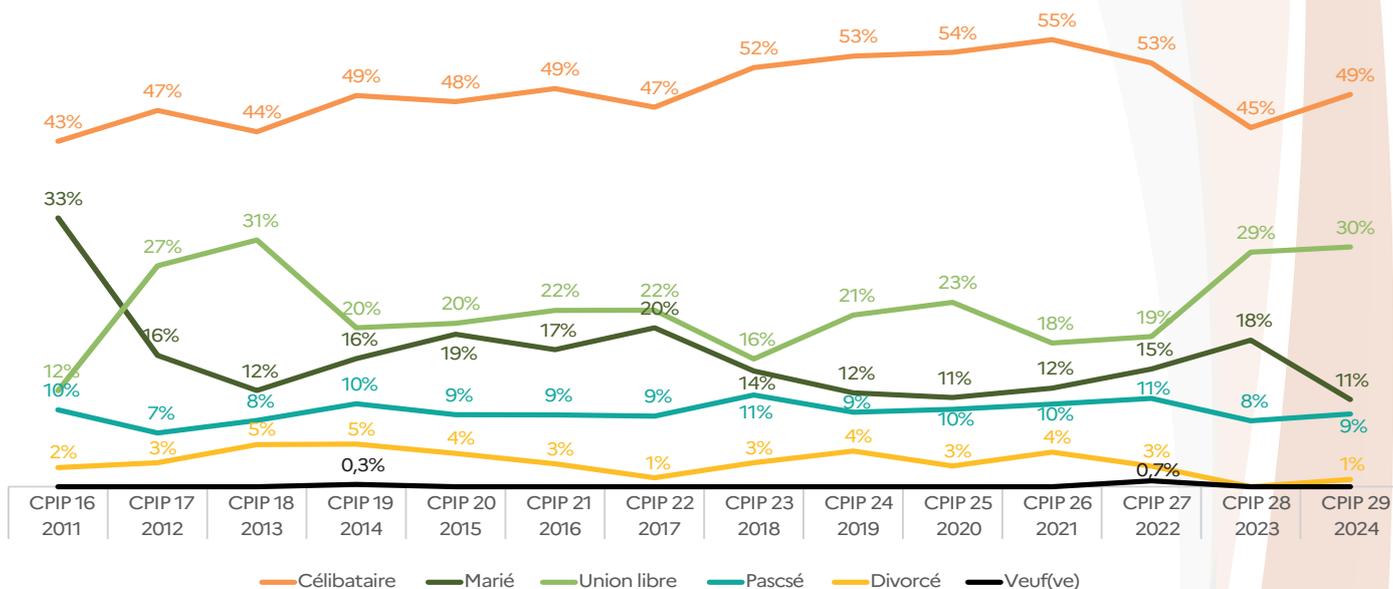
L'âge moyen des élèves s'élève à 31,8 ans. Les femmes sont beaucoup plus jeunes que les hommes avec un âge moyen de 30,7 ans contre 35,6 pour leurs collègues masculins. Cet écart très élevé provient de leur plus grande représentativité dans les deux catégories d'âges inférieures à 30 ans, tandis que les parts d'hommes sont relativement équilibrées de 25 à 44 ans.

**Graphique 3 : Évolution de l'âge moyen des CPIP de la 16<sup>e</sup> à la 29<sup>e</sup> promotion - Moyennes**



Ce graphique rend compte de l'évolution de l'âge moyen des CPIP de la 16<sup>e</sup> à la 29<sup>e</sup> promotion. On constate que l'âge moyen des élèves varie de 29,3 ans (CPIP 25) à 33,2 ans (CPIP 28). Bien que la dernière promotion affiche une baisse de la valeur de cet indicateur, la courbe indique plus globalement une tendance à l'augmentation de l'âge moyen à l'entrée en formation.

**Graphique 4 : Évolution de la situation matrimoniale des CPIP de la 16<sup>e</sup> à la 29<sup>e</sup> promotion – Proportions**

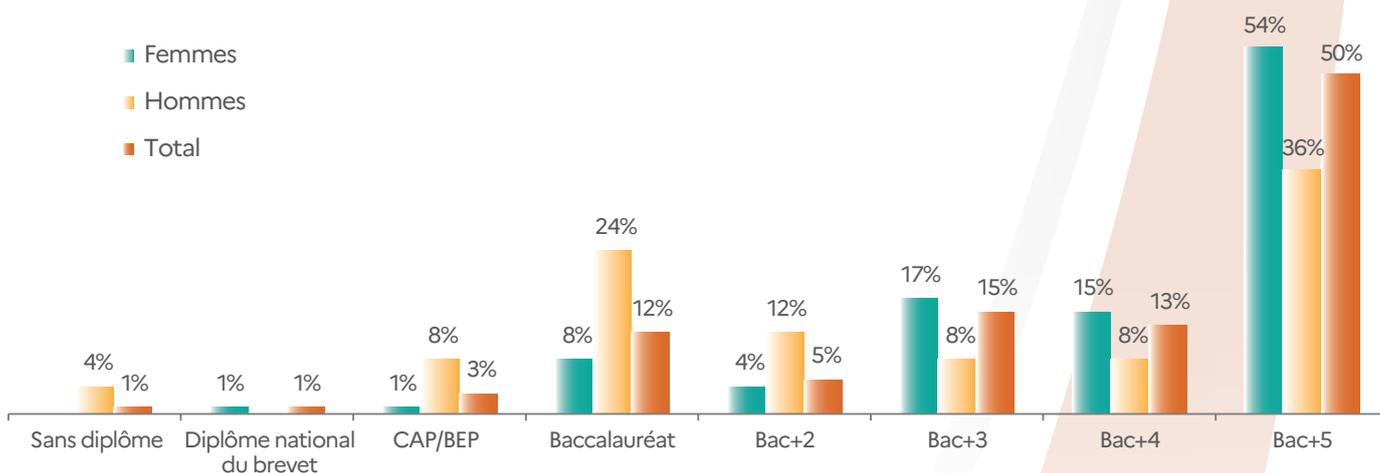


Globalement, la situation matrimoniale des élèves CPIP rend compte d’une représentativité nettement plus élevée des célibataires, avec des valeurs oscillant entre 43% (CPIP 16) et 55% (CPIP 26). Leur part présente une légère tendance à la hausse sur la période étudiée. Ce constat est quelque peu paradoxal, dans la mesure où l’âge moyen des élèves présente des valeurs de plus en plus élevées.

La catégorie des élèves en union libre est la plus représentée parmi ceux vivant en couple, tandis que la part des mariés affiche une tendance à la baisse depuis 2011. La courbe relative aux élèves pascés demeure stable.

Peu d’élèves sont parents (37 personnes), de deux enfants en moyenne.

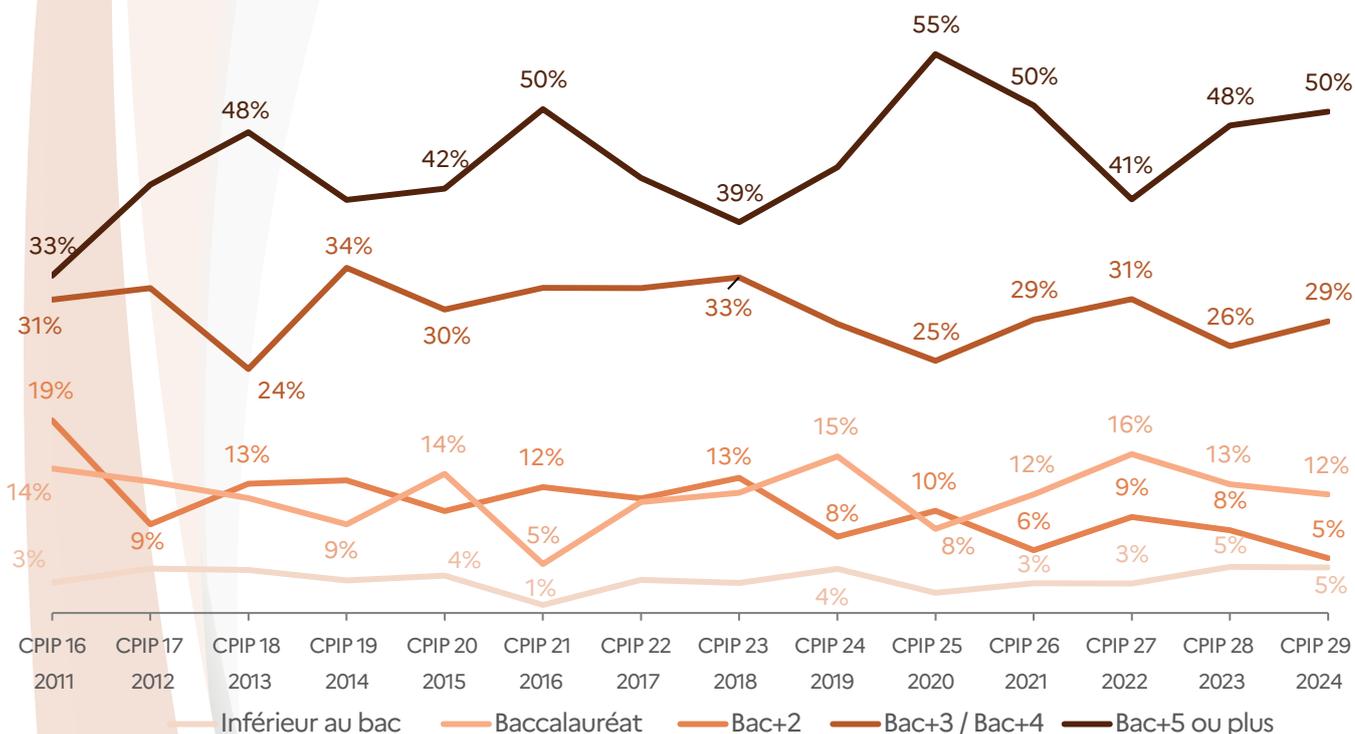
**Graphique 5 : Répartition par genre selon le diplôme le plus élevé obtenu – Proportions**



La moitié des élèves CPIP de cette promotion détient un bac+3 et 13% un bac+4. Au regard du niveau requis pour passer le concours (bac+3), ils sont donc 63% à être surdiplômés. Ce constat touche plus spécifiquement les femmes, puisqu’elles sont 69% à se trouver dans cette situation, contre 44% de leurs collègues masculins. En outre, ces derniers sont plus nombreux à ne pas avoir suivi d’études supérieures.

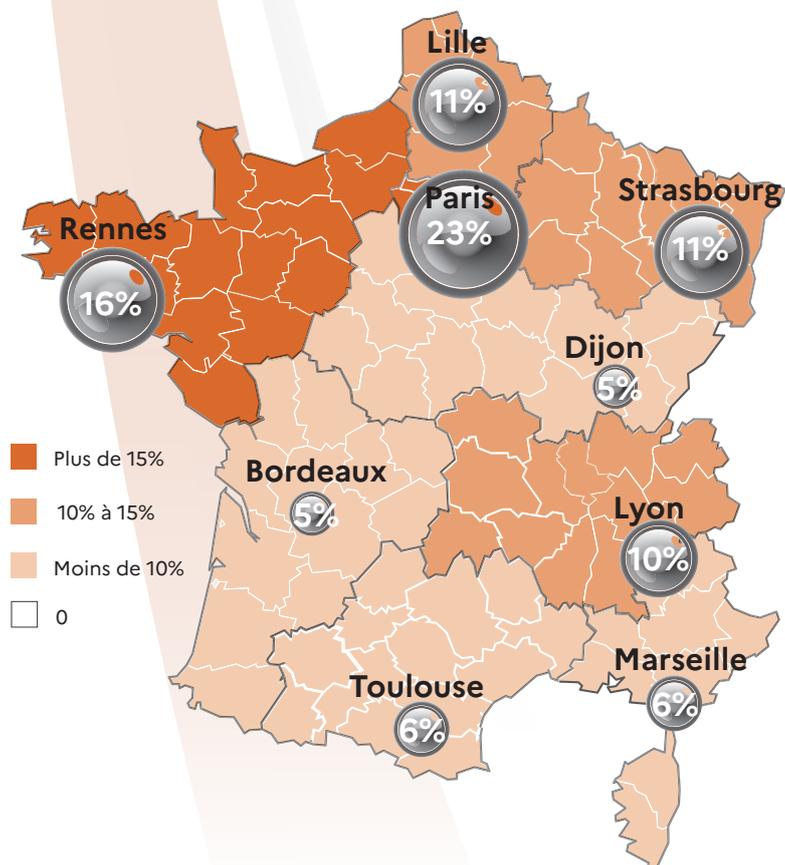
Concernant le domaine d’études, plus de la moitié des élèves (59%) proviennent des filières du droit. Au sein de ce groupe, le droit pénal est le plus mentionné avec 93% de représentativité.

**Graphique 6 : Évolution du diplôme le plus élevé obtenu de la 16<sup>e</sup> à la 29<sup>e</sup> promotion de CPIP – Proportions**

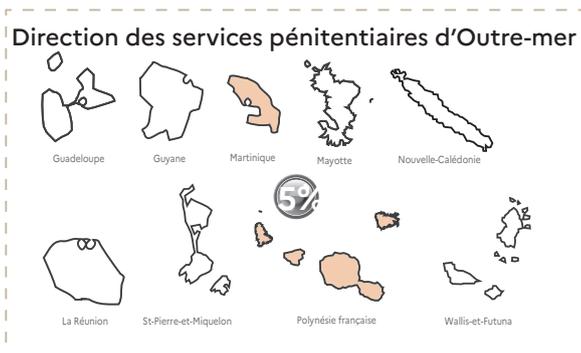


Ce graphique présente l'évolution de la répartition par diplôme des élèves CPIP de la 16<sup>e</sup> à la 29<sup>e</sup> promotion. Il indique que le capital scolaire des élèves s'élève depuis plus de 10 ans, avec une part croissante des titulaires d'un bac+5. Cette hausse s'effectue au détriment de la catégorie des bac+2, dont les valeurs baissent sur la période étudiée. Les autres courbes affichent quant à elle une relative stabilité de leur valeur respective, en dépit de fluctuations plus ou moins grandes, ainsi que le montrent les courbes des catégories « bac+3 » et « bacheliers ».

**Graphique 7 : Répartition par DISP de concours – Proportions**

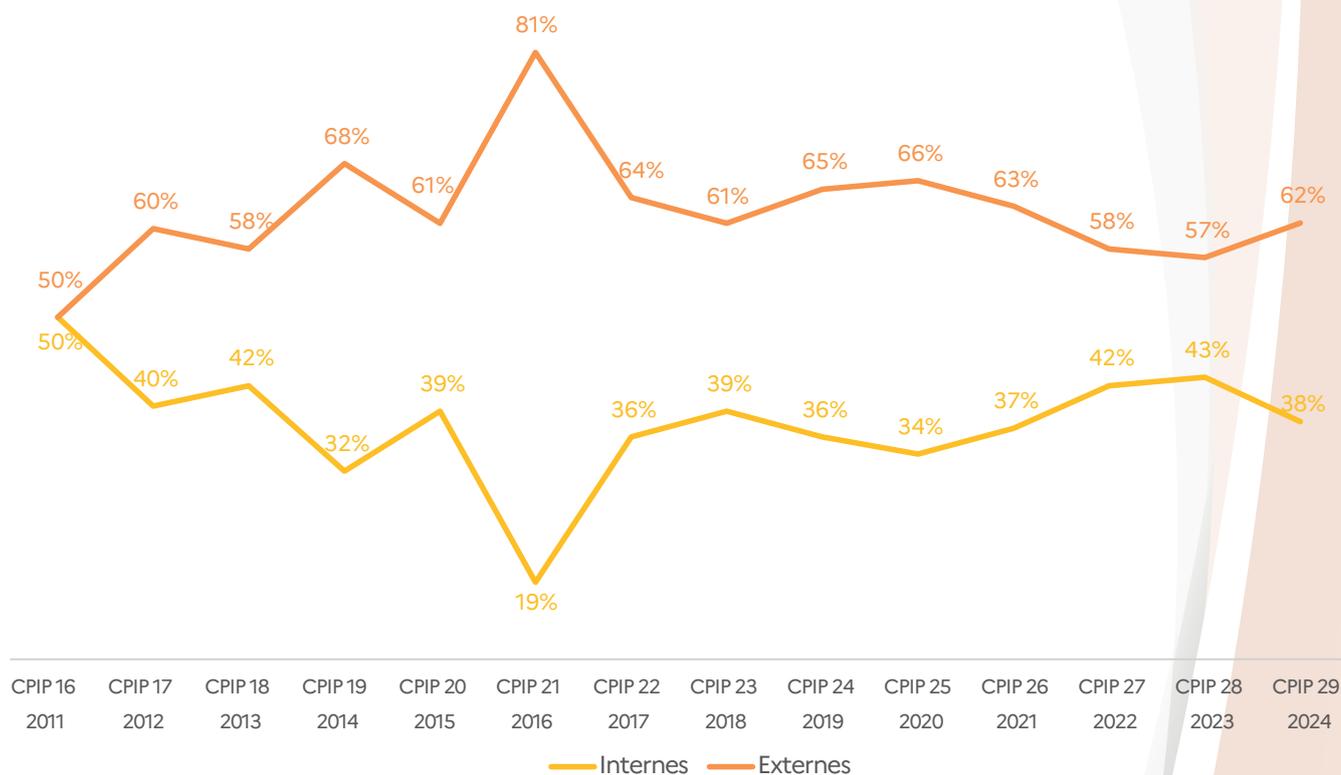


Paris est la principale DISP de concours des élèves avec 23% d'entre eux qui en proviennent. Elle est suivie par la DISP de Rennes, représentée à hauteur de 16%. Avec des proportions quasi équivalentes, les DISP de Lille (11%), Strasbourg (11%) et Lyon (10%) leur succèdent. Les parts des autres DISP varient de 5% à 6%. En outre, ces résultats indiquent que plus des deux tiers des CPIP proviennent de la moitié nord du pays.



## Concours, motivations & perspectives professionnelles

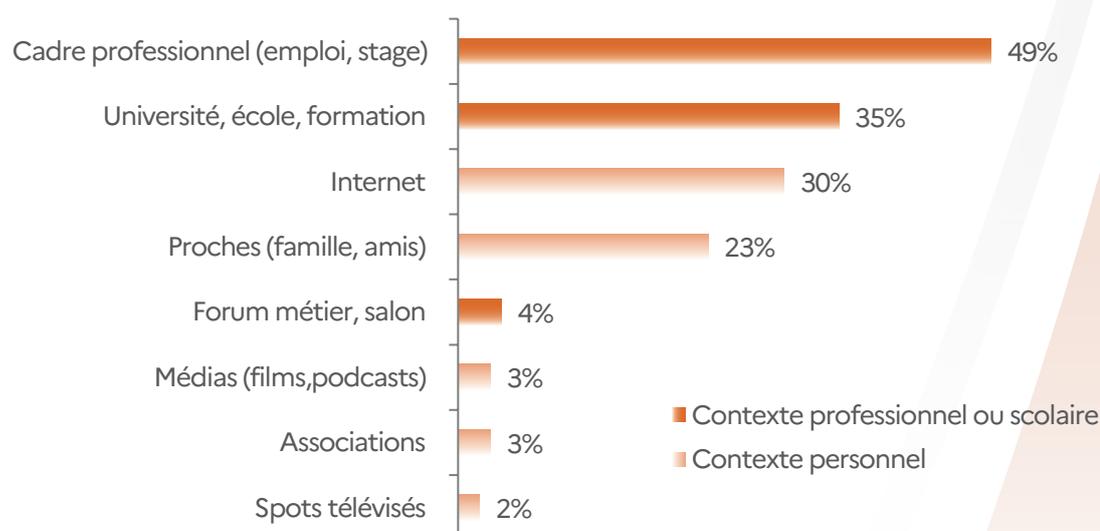
Graphique 8 : Évolution des modalités d'entrée des CPIP de la 16<sup>e</sup> à la 29<sup>e</sup> promotion - Proportions



Ce graphique présente l'évolution des modalités d'accès à la formation des CPIP. Il indique de manière très significative que les élèves externes sont les plus nombreux avec des valeurs s'échelonnant de 50% (CPIP 16) à 81% (CPIP 21). On note toutefois une légère hausse de la part des élèves internes ces dernières années, dont la représentativité est montée à 43% en 2023.

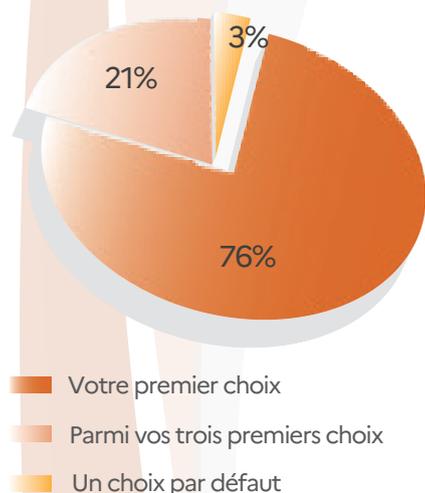
Pour information, on retiendra que les parts d'hommes et de femmes au sein de chacun de ces groupes varient significativement. Tandis que chez les externes, les femmes sont 9 fois plus nombreuses (48 femmes et 5 hommes), les internes en comptent à peine deux fois plus (26 femmes et 16 hommes).

Graphique 9 : Connaissance du concours de CPIP – Citations (plusieurs réponses possibles)



Le cadre professionnel et l'université sont les premiers vecteurs de connaissance du concours de CPIP, avec respectivement 49% et 35% de citations. Les élèves se trouvent également nombreux à avoir mentionné internet ou leurs proches, à hauteur de 30% et 23%. Les autres sources de connaissance du concours représentent 2% à 4% des citations.

**Graphique 10 : Place du concours de CPIP parmi les perspectives professionnelles envisagées – Proportions**

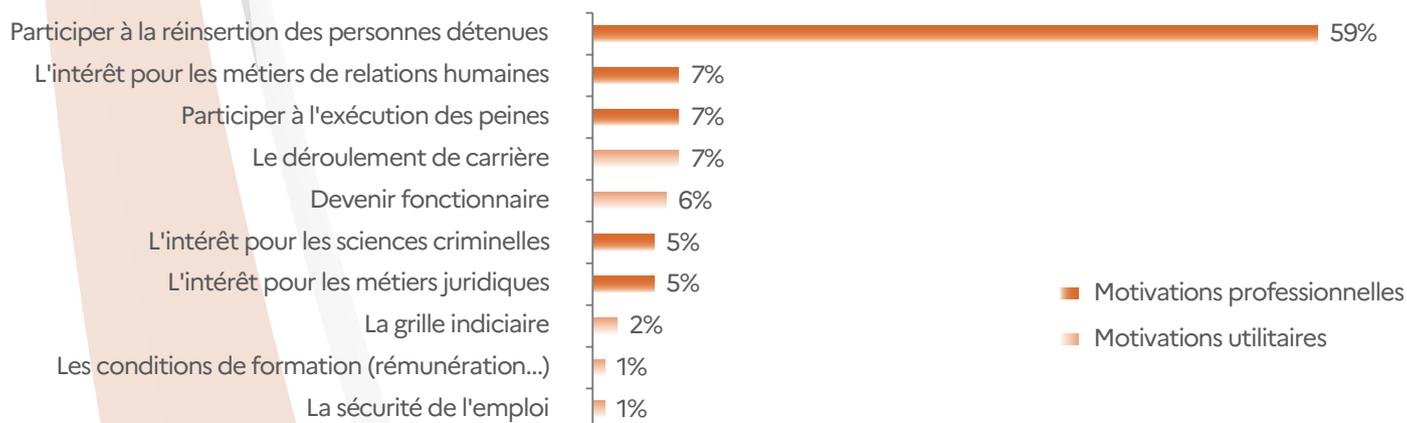


Au regard de l'ensemble des concours passés par les élèves, 76% d'entre eux positionnent celui de CPIP en premier choix, 21% en deuxième choix et 3% le considèrent comme un choix par défaut.

Parmi les répondants, 43% ont tenté un ou plusieurs autres concours (1,6 en moyenne) durant l'année précédant leur entrée à l'école. C'est 22 points de moins que la précédente promotion. L'ensemble des concours passés comptaient 61% de candidatures dans l'administration pénitentiaire. Ces concours visaient pour 11 personnes le métier de DPIP, 8 celui de capitaine, 5 celui de brigadier-chef et 3 personnes avaient comme ambition de devenir DSP. Deux personnes ont précisé avoir passé le concours de CPIP et un autre, celui d'adjoint administratif. Enfin, un élève a passé un concours dans l'administration pénitentiaire sans préciser sa nature.

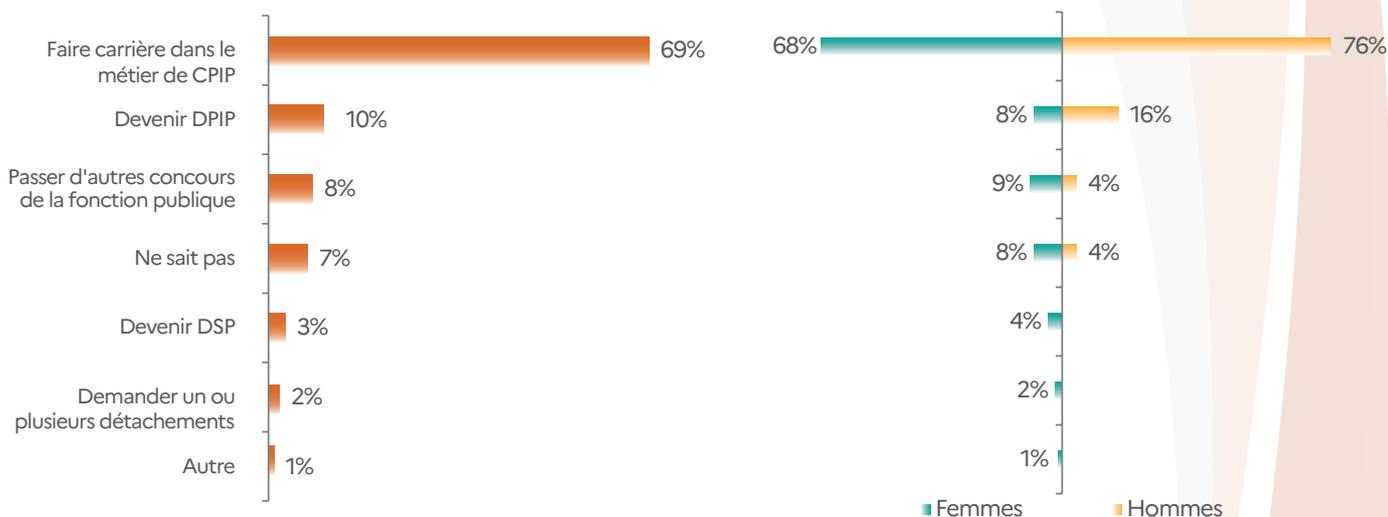
Parallèlement, 30 personnes ont passé un concours hors AP, le concours le plus cité concernant la magistrature (10 répondants).

**Graphique 11 : Première motivation à entrer dans l'administration pénitentiaire – Proportions**



La première motivation des élèves à devenir CPIP est la « participation à la réinsertion des personnes détenues » avec 59% de mention. Très loin derrière, « l'intérêt pour les métiers de relations humaines », « participer à l'exécution des peines » et « le déroulement de carrière » sont cités par 7% des répondants chacun. Au final, les motivations professionnelles demeurent largement en tête avec 83% de citations contre 17% pour les motivations utilitaires.

**Graphique 12 : Première perspective professionnelle en début de formation – Proportions**



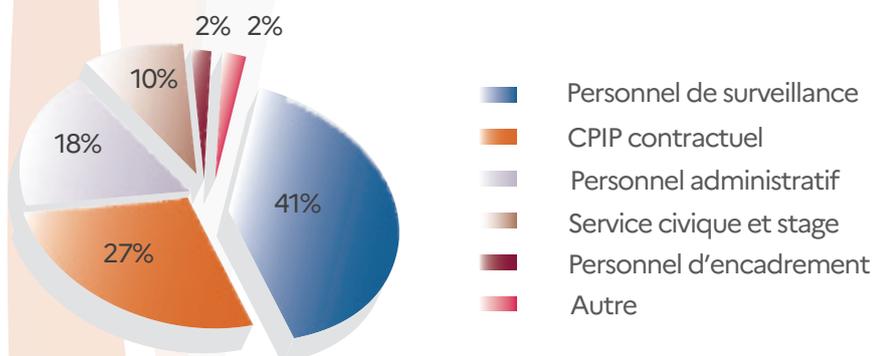
La première perspective des élèves CPIP en début de formation est de faire carrière dans leur futur métier (69%). Suivent le souhait de devenir DPIP, mentionné par 10% des élèves, et la perspective de passer d'autres concours de la fonction publique (8%). En outre, 7% des répondants ne savent encore pas quel tournant ils donneront à leur carrière.

Quelques différences apparaissent en fonction du genre : les hommes envisagent davantage de faire carrière dans le métier de CPIP (76% contre 68% des femmes) et de devenir DPIP (16% contre 8%). Leurs collègues féminines mentionnent des perspectives un peu plus variées. Elles souhaitent davantage passer d'autres concours (9% contre 4% chez les hommes) et, pour 4% d'entre elles, devenir DSP. Elles sont deux fois plus nombreuses à ne pas présenter de perspectives définies.

## Expériences professionnelles

Parmi les élèves, 46% relatent avoir déjà exercé une activité au sein de l'administration pénitentiaire.

**Graphique 13 : Expérience professionnelle dans l'administration pénitentiaire – Proportions**



Les élèves ont essentiellement bénéficié d'une expérience dans l'administration pénitentiaire en tant qu'anciens personnels de surveillance (41% des stagiaires). Les autres agents sont d'anciens CPIP contractuels (27%), des personnels administratifs (18%). Ils sont également 10% à avoir côtoyé l'AP lors d'un stage ou d'un service civique.

À l'inverse, parmi les 54% d'élèves n'ayant jamais travaillé dans l'administration pénitentiaire, 22% ne l'ont même jamais côtoyée. Les autres l'ont découverte majoritairement par le biais de stages (41%) ou dans le cadre professionnel (32%).

### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

OCTOBRE 2024

Observatoire  
de la formation

Directeur de la publication : Sophie BONDIL - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Pauline CASTAING, Cécilia LAGARDE, Lucie DUBOUILH

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99